

a une capacité maximum de 6,000 livres et contient en moyenne 5,000 livres de produits explosifs. De cette dernière bâisse "mixing house", la défenderesse transporte ses produits explosifs, manufacturés, dans deux magasins dont l'un peut contenir 250,000 livres de dynamite et l'autre 150,000 livres.

La défenderesse a construit à une certaine distance de ses deux magasins une autre bâisse où l'on fabrique la poudre noire. La quantité moyenne de poudre noire que contient cette bâisse est 5,000 livres. De cette manufacture de poudre noire, la défenderesse transporte ses produits manufacturés dans une autre bâisse appelée "magasin de poudre" dont la capacité totale est de 275,000 livres.

Au mois de février 1908, alors que l'état de choses ci-dessus décrit existait sur la propriété de la défenderesse dans l'Île Perrot, une explosion a causé les dommages décrits dans la déclaration de la demanderesse. Deux des bâisses de la défenderesse savoir: le "nitrator" et le "mixing house" qui contenait alors chacun une quantité approximative de 2,000 livres de matières explosives ont fait explosion et ont été complètement détruites.

Dans le mois de juillet de la même année, une autre explosion s'est aussi produite dans les bâisses de la défenderesse, mais cette fois moins considérable que la première. Il fut établi aussi que lors de l'explosion du mois de février 1908, neuf personnes ont perdu la vie.

La Cour de première instance a accordé à la demanderesse la somme de \$500 pour dommages actuels causés par l'explosion du 11 février 1908, et a accordé l'injonction demandée.

La défenderesse demande la révision et l'infirmation